



Collectivité
Territoriale
de Martinique



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

TROPHÉE DE LA CARAÏBE

2016



24 AU 27 MARS



31ème EDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

SOMMAIRE

 Comité Espoir Cycliste Ducossais	P 3
 Comité d'organisation	P 4
 Numéros de téléphones utiles	P 5
 Détail d'Organisation	P 6
 Règlement	P 7
 Parcours	P 15
 Les partenaires	P 23
 Palmarès	P 24

TROPHEE DE LA CARAIBE

du

TROPHEE DE LA CARAIBE
24 AU 27 MARS 2016

Présidente : **Marie Line MOURTIALON POMIER**

1^{er} vice président **Will MARTIAL**

2^{eme} vice président **Ulysse MUDARD**

3^{eme} vice président **Camille Thomas BAFFIN**

Secrétaire générale **Claudia FLERET**

Secrétaire adjoint **Jean Louis FANCHONNA**

Trésorier général **Michel LIENAFI**

Trésorier adjoint **Alain ABAUZIT**

Autres membres

Lyveline BLAISE

Michel MARIE- SAINTE

Hugues ANTONIO

Eric NELLA

Alain PRIAM

COMITE D'ORGANISATION

Présidente :	Marie Line MOURTIALON POMIER
Directeur d'organisation :	Alain ABAUZIT
Secrétariat général :	Claudia FLERET- Jean Louis FANCHONNAT
Responsable Equipes Invitées :	Michel MARIE SAINTE
Chargé du protocole :	M-Dominique COLONNETTE - Claudia FLERET
Parc Automobiles:	Will MARTIAL
Parc motos:	Will MARTIAL
Délégué auprès des officiels :	M-Dominique COLONNETTE / Will MARTIAL
Intendance :	Lyveline BLAISE – Marie Amélie BLAISE – Camille BAFFIN
Voiture de dépannage : Rosette	Eric BANAL
Responsable Logistique :	Michel LIENAFI – Camille BAFFIN
Responsable Résultats :	Claudia FLERET
Médecin:	Dr Georges COMLAN -
Assistant médecin:	Will MARTIAL
Collaboration :	Services Techniques de la ville de DUCOS
Trésorier :	Michel LIENAFI – Alain ABAUZIT
Responsable signaleurs E.C.D:	Michel LIENAFI
Communication/ Animation	Michel MARIE SAINTE
Voiture ouvreuse	Speakeur mairie
Encadrement technique :	Jean Claude PAILLETE – Jean Louis FANCHONNA - Ulysse MUDARD

TELEPHONES UTILES

Présidente

MOURTIALON-POMIER Marie-Line
0696 34 87 90

Directeur de l'organisation

ABAUZIT Alain
0696 21 79 83

Président Comité Régional

DEFONTIS Alfred
0696 34 26 26

Secrétaire

FLERET Claudia
0696 80 88 03
FANCHONNA J-Louis
0696 41 35 86

Déléguée des officiels

MARTIAL Will
COLONNETTE M.D

Trésorier

LIENAFI Michel
0696 34 10 29
PRIAM Alain
0696 37 42 78

Protocole

FLERET Claudia
0696 80 88 03
COLONNETTE M.D
0696 39 33 53

Hébergement

BLAISE Livelise
0696 29 65 35
BAFFIN Camille
0696 84 84 25

SAMU

15

CH LAMENTIN

0596 48 80 00

POMPIER

18
0596 56 30 23

Hôpital du ST ESPRIT

0596 77 31 11

Médecins du Trophée

Dr COMLAM Georges
0696 44 72 40

Assistant du médecin

MARTIAL Will
0696 33 38 91

DETAIL D'ORGANISATION

Mercredi 23 Mars 2016

19H00 : Au siège de l'ECD rue Zizine et Des Etages à Ducos
Présentation du TROPHEE de la CARAIBE,
aux SPONSORS et REUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS

Jeudi 24 mars 2016 1^{ère} ETAPE 121 km

12H00 : **Rassemblement et signature** des coureurs - Place des fêtes de Ducos
13H00 : **PROTOCOLE** : Présentation des clubs
14h00 : **Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos
17H30 : **Arrivée - Sommet Abattoir** - PROTOCOLE ARRIVEE
A l'arrivée, déviation des voitures techniques « **ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER** » (place de la poste)

Vendredi 25 mars 2016 2^{ème} ETAPE Contre la Montre Individuel 26 km

13H00 : **Rassemblement et signature des coureurs** – Gros raisins - Sainte-Luce
13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots –
14H00 : **Départ** – Gros raisin - 1er coureur
17H00 : **Arrivée Maison de l'Emploi Espace Sud place des fêtes de DUCOS**
A l'arrivée, déviation des voitures techniques en face du terrain de tennis vers le restaurant scolaire

Samedi 26 mars 2016 3^{ème} ETAPE 110 km

13H00 : **Rassemblement et signature** des coureurs - Place des fêtes de Ducos
13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos
14H00 : **Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos
A l'arrivée déviation des voitures techniques parking **BANAMART**
17H30 : **Arrivée - Entrée Bois Rouge** - PROTOCOLE ARRIVEE

Dimanche 27 mars 2016 4^{ème} ETAPE 122 km

13H00 : **Rassemblement et signature des coureurs** - Place des fêtes de Ducos
13H30 : **PROTOCOLE** : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos
14H00 : **Départ** - Maison de l'emploi Espace Sud – Place des fêtes de Ducos
17H30 : **Arrivée - Maison de l'Emploi Espace Sud**
A l'arrivée, déviation des voitures techniques : **ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER** (place de la poste)

Signature : Chapiteau – Place des fêtes de Ducos (sauf Vendredi Sainte-Luce)

Presse : Chapiteau – Place des fêtes de Ducos

Contrôle biologique : Office des sports (1^{er} étage de la poste)

Délibération des états de résultats : Office des sports (1^{er} étage de la poste)

Cérémonie de remise des récompenses : Dimanche 27 mars 2016 – Ecole Yolande SAINTE-ROSE (ex école Les Flamboyants)

31^{ème} EDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE RÈGLEMENT

CHAPITRE 1 : Règlements particuliers

Article 1 : Organisation

Le Trophée de la Caraïbe 2016

Est organisée par l'ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS

Maison des Associations, Rue Zizine et Des Etages - 97224 DUCOS

Sous les règlements de la fédération française de cyclisme et du Comité Régional cycliste de la Martinique.

Elle se dispute du **Jeudi 24 Mars au Dimanche 27 Mars 2016**.

Article 2 : Type de l'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Pass cyclisme, juniors et espoirs

L'épreuve est classée en classe Elite, Nationale.

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes de division nationale 2, Equipes de comités régionaux, Equipes de comités départementaux, Equipes étrangères nationales, régionales, ou de clubs, avec l'accord de la fédération nationale concernée, clubs Français.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 3 coureurs minimum et de 5 coureurs maximum.

Un club ayant un effectif suffisant peut présenter deux équipes mais ils doivent avoir des maillots distincts évitant toute confusion.

Les clubs locaux pourront se grouper en entente de (3) clubs maximum. Dans ce cas le maillot de l'équipe sera déclaré lors de l'inscription.

Les engagements accompagnés d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) pour les équipes locales et les équipes invitées devront parvenir au siège du **Comité Régional**,

Lundi 21 mars 2016 délai de rigueur.

Ils devront comporter le cachet et la signature du Président ou du représentant du club. S'il y a entente de clubs, devront figurer sur la feuille d'engagement le cachet des 2 ou 3 clubs et la signature des 2 ou 3 Présidents.

Article 3 : Les coureurs

Pour les invités des équipes étrangères

L'ensemble des coureurs et membres de l'encadrement de l'équipe, devront bénéficier d'une assurance personnelle ou collective, couvrant les frais d'hospitalisation ou de maladie, pour la durée de leur séjour sur notre territoire.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient , **du 24 au 27 mars 2016** tous les matins à partir de 12 Heures sous le chapiteau de la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée (tous les départs et arrivées se jugeant au même lieu).

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collège des commissaires est fixée le **Mercredi 23 mars 2016**, à 19 heures au siège du club ECD Rue Zizine et des Etages à DUCOS. Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera lors de cette réunion .

Une pénalité de 60 Euros sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.

Article 5 : Radio Trophée

Les informations courses sont émises sur la fréquence utilisée.

Article 6 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisateur au moyen d'un véhicule fourgonnette.

Article 7 : Incidents de courses dans les derniers kilomètres

Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 , en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés est (sont) crédite (s) du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvait (ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident .

Article 8 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Service des Sports au 1^{er} étage de l'immeuble de la poste place des fêtes de DUCOS.

A l'arrivée de chaque étape, il sera procédé à un contrôle médical, tel que prévu par les règlements de la F.F.C.

Article 9 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

Article 10 RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Ces ravitaillements peuvent se faire par musette ou par bidons.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière de voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer un chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc.... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc.... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Articles 11: DELAI

A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30 % pour toutes les étapes en ligne.

Le jury du Trophée aura la possibilité d'examiner d'éventuel cas de repêchage lors d'une étape, ceci ne saurait créer un précédent pour les étapes suivantes.

Article 12 : ARRIVEES

Une banderole dite d'**ARRIVEE** sera placée au-dessus de la ligne prévue, et en travers de la chaussée. En cas de disparition de banderole, la ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps

Les chronomètres officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Ils enregistrent également les temps des coureurs arrivés après le délai impartis et remettent la liste avec le temps au président du collège des commissaires.

Tous les temps enregistrés par les chronomètres dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

SPRINT : il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 13 : PENALITES

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

Article 14 : RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

Article 15 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

Article 16

Aucune équipe étrangère ne pourra bénéficier du concours d'un sponsor local sans l'accord de l'Espoir Cycliste Ducossais.

Les équipes qui ne se conformeront pas à cette disposition, se verront interdire le départ.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement, il conviendra de se référer aux règlements généraux de la FFC.

CHAPITRE 2 : Règlements des classements

I. Classement Général Individuel aux Temps. Maillot Jaune BANAMART

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronomètres dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex aequo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Jaune BANAMART**
Un trophée sera attribué aux trois premiers



Prime journalière au porteur du Maillot : 30 €

II. Classement Combiné. Maillot Vert / CARREFOUR / CARAIBE QUALITE SERVICE

Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants :
(GENERAL ; POINTS ; MONTAGNE).

Le coureur qui totalise le moins de points, portera le **Maillot Vert / CARREFOUR / CARAIBE QUALITE SERVICE**

A l'issue de la première étape, un classement général final sera effectué et un Trophée sera remis au 3 premiers.

La place au classement général final départagera les éventuels ex aequo.

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €



III. Classement Général aux points. Maillot Bleu MILTIS / ATV

Le classement individuel par point, s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Etape ou demi-étape en ligne du 1^{er} au 15^{ème} :

25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 09 - 08 - 07 - 06 - 05 - 04 - 03 - 02 - 01 points.

En cas d'égalité de points entre coureurs à l'issue de la dernière étape, ceux-ci sont départagés par le nombre de victoire d'étapes, puis par leur place de second et ainsi de suite, jusqu'à ce nombre supérieur de place obtenue par l'un ou l'autre des concurrents, permet d'établir leur classement définitif, en dernier ressort la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Bleu MILTIS / ATV**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



IV. Classement du Grand Prix de la Montagne. Maillot à Pois Rouge LOCA 9 / LOCA + 972

Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par addition des points attribués au sommet des cotes précisées par le règlement comme suit :

- **1^{ère} catégorie :** 15 – 13 – 11 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 10 premiers coureurs classés au sommet
- **2^{ème} catégorie :** 10 – 08 – 06 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 7 premiers coureurs classés au sommet
- **3^{ème} catégorie :** 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 2^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 3^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

Si des ex aequo devaient subsister, il sera considéré les places de second puis de troisième, et ainsi de suite.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot à Pois Rouge LOCA 9 / LOCA + 972**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



V. Classement Points Chauds. Maillot Rouge DEFI CLIM / MANUCOM

Ce classement est obtenu par addition de points attribués aux 4 premiers de chaque sprint point chaud suivant le barème suivant: 05 – 03 – 02 – 01.

En cas d'ex æquo, le coureur le mieux classé dans le dernier sprint sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points au classement final, les concurrents seront départagés par le nombre de premières places obtenues dans ce classement aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite. Si des ex æquo devaient subsister, il sera considéré le classement général individuel final.

Ce classement portera attribution du **Maillot Rouge DEFI CLIM / MANUCOM**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.



Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

VI. Classement Combativité. Maillot Rose AXA CARAIBES

Le vainqueur de ce classement, est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 01 points aux premiers classés des sprints de points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par addition des points, sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape, l'emporte.

Ce classement général obtenu par addition des points totalisés dans les différentes étapes, portera attribution du **Maillot Rose AXA CARAIBES**

Un trophée sera remis aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



VII. Classement du meilleur junior Maillot Blanc SODIVA CITROEN / RCI

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le **Maillot blanc**.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.

Le classement portera attribution d'un **Maillot Blanc SODIVA CITROEN / RCI**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



VIII. Classement Général au Temps par Equipe Maillot orange COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Le classement portera attribution d'un **Maillot Bleu orange COLLECTIVITE TERRITORIALE de MARTINIQUE**

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers.



Maillots des Leaders

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera le suivant :

- **1^{er} Maillot Jaune :** BANAMART
- **2^{ème} Maillot Vert :** CARREFOUR/ CARAIBE QUALITE SERVICE
- **3^{ème} Maillot Bleu :** MILTIS / ATV
- **4^{ème} Maillot Pois Rouge :** LOCA 9 / LOCA + 972
- **5^{ème} Maillot Rouge :** DEFI CLIM / MANUCOM
- **6^{ème} Maillot Rose :** AXA CARAIBES
- **7^{ème} Maillot Blanc :** SODIVA CITROEN / RCI
- **8^{ème} Maillot Orange :** COLLECTIVITE TERRITORIALE de MARTINIQUE

Le coureur, premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le **maillot** défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) **maillot** (s) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2^{ème} classement et ainsi de suite. Toutefois un coureur 1^{er} dans le classement, revêtira obligatoirement le maillot de ce classement.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

- **1^{ère} absence :** 76.22 €
- **2^{ème} absence :** 152.45 €
- **3^{ème} absence :** mise hors course.

CHAPITRE 3 : Règlement concernant la presse

- 1- Les organes de Presse (Presse écrite, radio, télévision) qui désirent être présents dans la caravane du Trophée de la caraïbe, doivent au préalable obtenir l'agrément de l'Espoir Cycliste Ducossais. Cet agrément sera délivré sous certaines conditions, après discussion avec la présidente de l'Espoir Cycliste Ducossais.
- 2- L'une des conditions est le versement d'une caution de **70 €** par organe de presse. Le chèque de caution sera rédigé à l'ordre de l'Espoir Cycliste Ducossais. En cas de pénalité, le montant de l'amende sera retenu sur la caution. Si la caution venait à être épuisée avant la fin de la compétition, un nouveau chèque de caution sera réclamé pour renouveler l'agrément.
- 3- Par ailleurs, la liste des journalistes intervenants devra être déposée en même temps que la caution, car seuls les journalistes accrédités par l'Espoir Cycliste Ducossais seront autorisés à circuler à l'échelon course, dans la caravane.
- 4- Placé sous l'autorité du Directeur du TROPHEE les journalistes devront cependant se conformer aux instructions du Directeur de course ou des commissaires sous peine d'une amende pécuniaire de **50€**
Par exemple, ceux, qui voudront dépasser les véhicules des commissaires ou du Directeur de

course, préciseront leurs intentions et ne passeront qu'avec l'accord de l'officiel.

- 5- Tous les véhicules de presse devront porter lisiblement, à l'avant, le nom de l'organe de presse représenté. Les véhicules porteront en outre sur le pare-brise, le bandeau distinctif remis par l'Espoir Cycliste Ducossais.
L'absence de ces marques entraînera l'exclusion de la caravane.
- 6- Les reporters à moto devront revêtir obligatoirement la chasuble qu'ils auront récupérée à l'Espoir Cycliste Ducossais avant le départ de la compétition. Une caution de **50 €** par chasuble sera retenue sur la caution initiale. L'absence du port de la chasuble entraînera l'éviction de la caravane.
- 7- Les journalistes ne sont en aucun cas habilités à renseigner ou à conseiller les coureurs.
Les contrevenants surpris seront sanctionnés par une amende pécuniaire de **50 €**. Après 3 rappels à l'ordre, ceux-ci seront exclus de la caravane par le jury du Trophée de la Caraïbe.
- 8- Près de la ligne d'arrivée, une seule caméra par organe de presse sera autorisée à Opérer.
- 9- Les journalistes ne seront admis ni dans la salle de délibération du jury, ni dans le local du contrôle antidopage.
- 10- En dehors de la retransmission des arrivées, toute diffusion de classement devra préciser que ceux-ci sont réalisés par **L'ESPOIR CYLISTE DUCOSSAIS**.

Pour tous les points non prévus dans ce règlement, se référer aux dispositions du règlement de la fédération française de cyclisme.

Collectivité
Territoriale
de Martinique



PARCOURS

31ème édition TROPHÉE DE LA CARAÏBE Jeudi 24 Mars 2016

1ère Etape : 121 Km

Rassemblement : 13h

Place des fêtes de Ducos

DEPART : 14h

ARRIVEE : SOMMET ABATTOIR

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
RN8	ROND POINT LA MARIE	0,200	
RN8	ROND POINT SAVON	1,000	
VC	BRETELLE VERS RN5	1,800	
RN5	ROND POINT CHAMPIGNY	2,500	
RN5	COCOTTE	3,300	
RN5	ROND POINT PETIT BOURG	6,700	
RN5	ROND POINT RIVIERE-SALEE	8,900	
RN5	BRETELLE TROIS-ILETS	9,400	
D 7	LA POTERIE	12,000	POINT CHAUD
D 7	TROIS ILETS BOURG	15,000	
D 7	ANSE A L'ANE	19,500	
D 7	SOMMET GALOCHAT	21,900	POINT MONTAGNE 1ère catégorie
D 7	ROND POINT ANSE D'ARLET	26,900	
D 7	ABBEE LEROY	29,300	POINT MONTAGNE 2ème catégorie
D 7	DIAMANT	34,700	
D 7	ROND POINT LES COTEAUX	41,100	
D 7	BRETELLE VERS SAINTE-LUCE	41,200	
RN5	SAINTE-LUCE	50,000	
RN5	MARIN	58,700	
RN6	COURBARIL	60,600	POINT MONTAGNE 3ème catégorie
RN6	VAUCLIN	69,700	
D5	STADE VAUCLIN	70,300	POINT CHAUD
D5	MORNE RAQUETTE	74,700	POINT MONTAGNE 2ème catégorie
D5	ABONDANCE	76,000	
D5	VALATTE	78,700	
D5	SAINT ESPRIT	85,200	
D6	PETIT PARADIS	87,200	
D6	CROISEE ANCIEN EDF	88,200	
RN8	PETIT BOURG	88,900	
RN7	STADE DE PETIT BOURG	89,200	POINT CHAUD
RN5	ROND POINT PETIT BOURG	90,200	
RN5	COCOTTE DUCOS	93,200	
RN5	ROND POINT CARRERE	95,000	
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	100,20	
RN6	ROND POINT 4 CROISEES	101,60	
D16	MANZO	102,80	
D6	SAINT-ESPRIT	104.80	

RN6	PETIT PARADIS	106,00	
RN6	CROISEE ANCIEN EDF	110,00	
RN5	ROND POINT PETIT BOURG	111,40	
RN5	COCOTTE DUCOS	114,00	
RN5	ROND POINT CARRERE	117,80	
RN8	BAC	119,00	
RN8	ROND POINT SAVON	120,80	
	ARRIVEE BOURG DUCOS	121,00	SOMMET ABATTOIR



31ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE

Vendredi 25 Mars 2016

2^{ème} Etape : 26 km

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Patronnée par

Rassemblement : 13 h

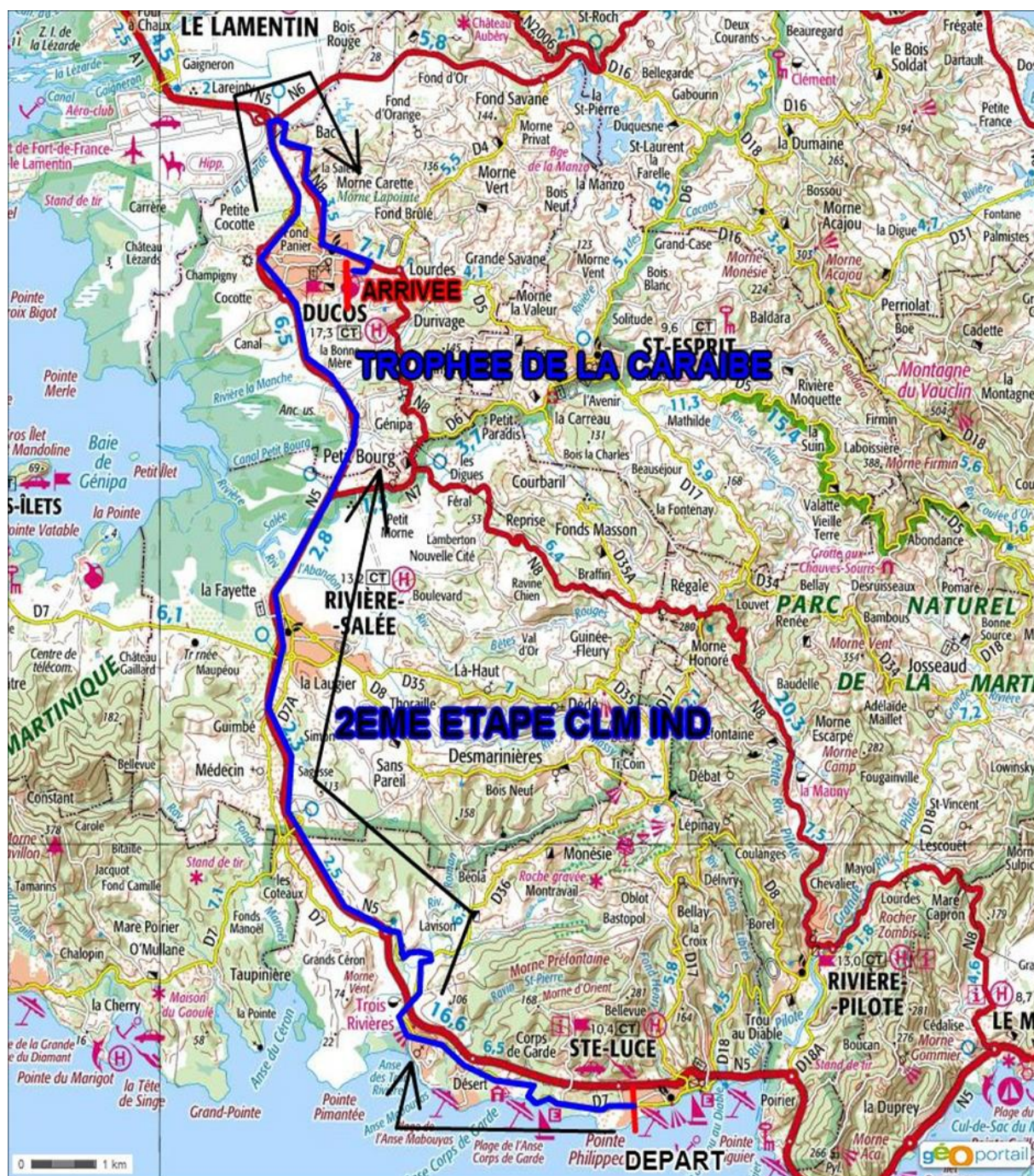
DEPART : 14 h

ARRIVEE :

Maison de l'Emploi/Espace Sud

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
D7	DEPART GROS RAISIN	0	
D7	CORPS DE GARDE	1.80	
D7	TROIS RIVIERES	4.70	
D7	ROND POINT MONESIE	6.00	
D7	ROND POINT CERON	7.10	
RN5	ROND POINT RIVIERE SALEE	13.00	
RN5	RN 5 ROND POINT PETIT BOURG	14.60	
RN5	RN 5 ROND POINT COCOTTE	18.10	
RN5	ROND POINT CHAMPIGNY	18.90	
RN5	ROND POINT CARRERE	20.20	
RN8	BAC	22.00	
RN8	ROND POINT SAVON	23.50	
RD8	ROND POINT LA MARIE	25.50	
	ARRIVEE :	26.00	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD





© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 60° 56' 46.8" W



31ème édition TROPHÉE DE LA CARAIBE
Samedi 26 Mars 2016

3^{ème} Etape : 110 Km

Patronnée par : MARTINIQUE CYCLE

Rassemblement : 13h00

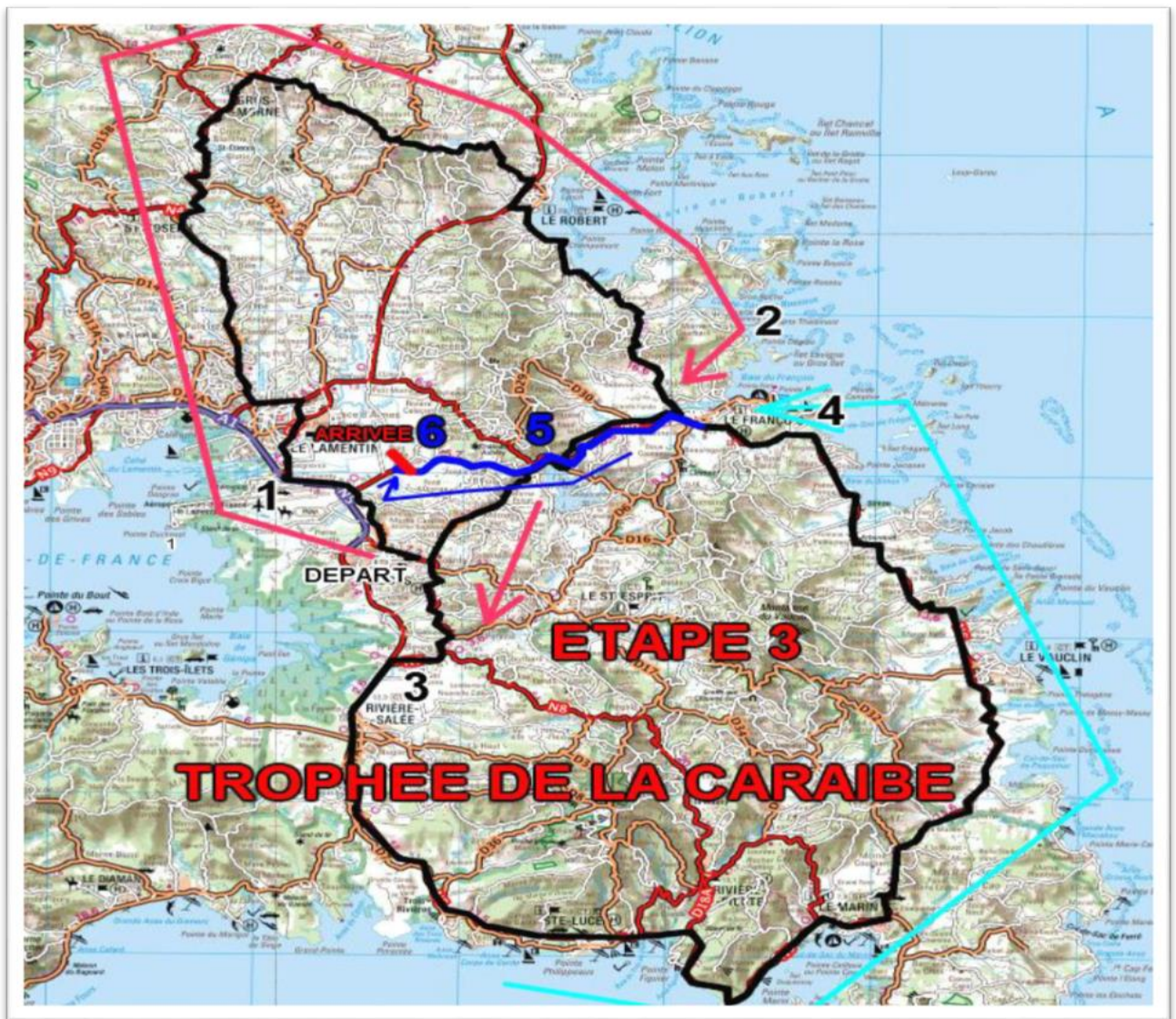
DEPART : 14h00

ARRIVEE : 17h30

BOIS ROUGE (Entrée)

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,00	
RN8	ROND POINT LA MARIE	0,20	
RN8	ROND POINT SAVON	0,80	
RN8	BAC	1,60	
RN8	ROND POINT CARRERE	2,00	
RD3	GAIGNERON	4,50	
RD3	ROND POINT GENDARMERIE	6,00	
RN1	ROND POINT MAHAUT	8,00	
RD14	JEANNE D'ARC	9,50	Direction SAFER
RD15	CROISEE MANIOC SAINT JOSEPH	15,00	POINT CHAUD (Station service avant la croisée)
RN4	CHAPELLE	18,00	
RN4	DEUX TERRES	20,00	
RN4	DIRECTION GROS MORNE	22,00	
RD1	DIRECTION VERT PRE	26,50	
RD1	ROBERT	30,00	
RN1	ROND POINT MAC DONALD	31,00	
RN1	ROND POINT MANSARDE	31,00	
RD1	DIRECTION LA SEMAIR	34,50	POINT CHAUD
RD1	SOMMET CHOPOTTE	36,50	POINT MONTAGNE 3 ^{ème} catégorie
RD1	ROND POINT MARTIENNE	39,50	
RN2006	4 CROISEES	43,10	
RN6	ROND POINT FOND SAVANE	44,60	
RD4	MORNE VERT	46,60	
RN8	LAPALUN	51,00	
RN8	CROISEE ANCIEN EDF	53,00	
RN7	ROND POINT PETIT BOURG	55,00	
RN5	RIVIERE SALEE	57,60	
RN5	SAINT LUCE	67,90	POINT CHAUD (Station Service)
RN5	MARIN	78,20	
RN6	MORNE COURBARIL	80,60	POINT MONTAGNE 3 ^{ème} catégorie
RN6	VAUCLIN	88,00	
RN6	FRANCOIS	101,60	
RN2006	4 CROISEES	105,20	
RN6	ROND POINT FOND SAVANE	106,40	
	ARRIVEE BOIS ROUGE	110,00	BOIS ROUGE (Entrée)





31ème édition TROPHEE DE LA CARAIBE

Dimanche 27 Mars 2016

4^{ème} Etape : 121,500 Km PATRONNEE PAR : CARAIB MOTER

Rassemblement : 13h00

DEPART : 14h00

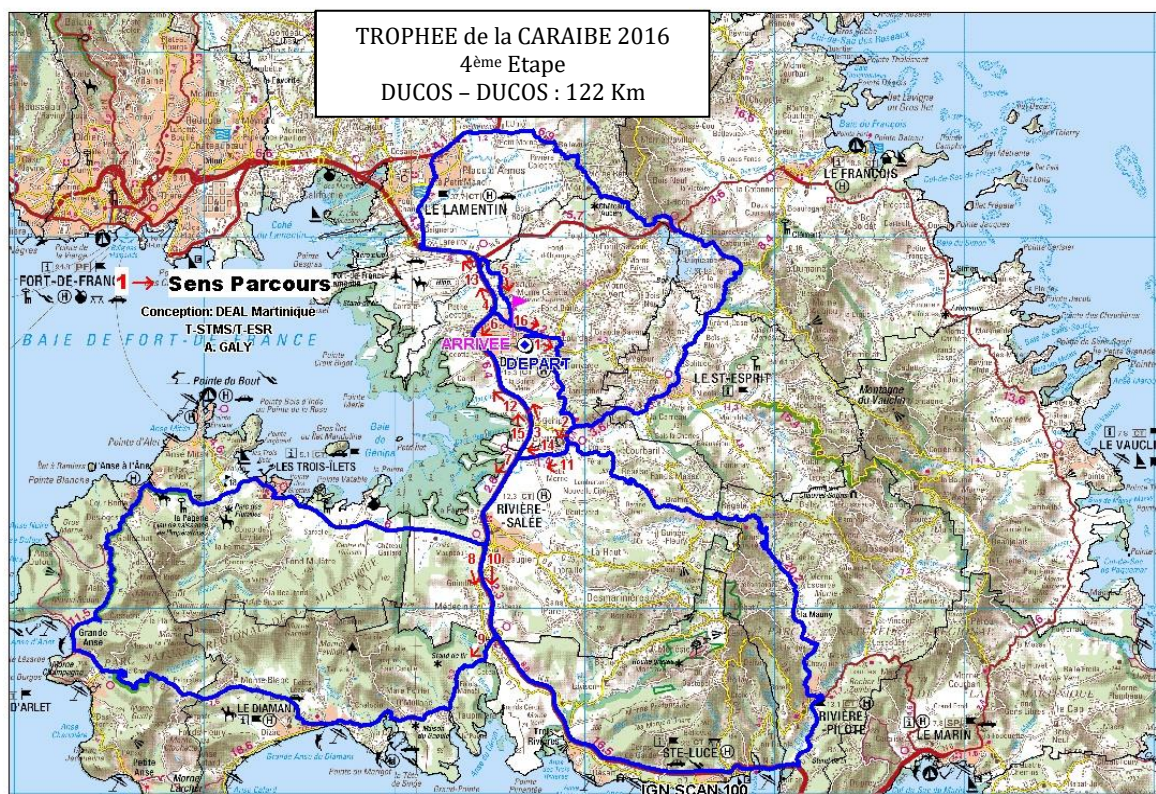
ARRIVEE : 17h30

Maison de l'Emploi

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,00	
RN 8	ROND POINT LA MARIE	0,20	
RN 8	ROND POINT LOURDES	0,70	
RN 8	CROISEE ANCIEN EDF	4,10	
RN5	ROND POINT PETIT BOURG	6,30	
RN5	ROND POINT COCOTTE	9,50	
RN5	ROND POINT CARRERE	12,70	
RN8	BAC (Epicerie PIVATY)	13,30	POINT CHAUD
RD8	ROND POINT SAVON (direction RN5)	15,00	
RN5	ROND POINT CHAMPIGNY	16,00	
RN5	ROND POINT COCOTTE	16,80	
RN5	ROND POINT PETIT BOURG	19,00	
RN5	RIVIERE SALEE	20,50	
RD5	BRETELLE VERS DIAMANT	23,00	
RD7	ROND POINT LES COTEAUX	23,40	
RD7	DIAMANT	30,20	
RD7	ENTREE MORNE BLANC	33,20	POINT CHAUD
RD7	ABBEE LEROY	36,00	
RD7	ANSE D'ARLET	38,20	
RD7	GALOCHAT	40,20	POINT MONTAGNE 1 ^{ère} Catégorie
RD7	TROIS ILETS	48,50	
RD7	RIVIERE SALEE	54,50	
RN5	SAINTE-LUCE	63,50	
RN5	ROND POINT POIRIER	65,50	
RD18	RIVIERE-PILOTE BOURG	67,50	POINT CHAUD avant rocher zombie
RN8	ROUTE DE REGALE	72,50	
RN8	SOMMET DE REGALE	75,00	POINT MONTAGNE 1 ^{ère} Catégorie
RN8	PETIT BOURG	81,40	
RN7	ROND POINT PETIT BOURG	82,80	
RN5	ROND POINT COCOTTE	86,00	
RN5	LAREINTY GAIGNERON	91,60	
RD3	PLACE D'ARMES	92,50	
RD3	ROND POINT GENDARMERIE	94,00	
RN1	ROND POINT MANGOT VULIN	94,50	
RN1	BRASSERIE LORRAINE	95,70	
RN2006	MORNE PITAUT	99,00	POINT MONTAGNE 3 ^{ème} catégorie
RN2006	4 CROISEES	102,60	
RD16	MANZO SAINT LAURENT	109,00	
RD6	SAINT ESPRIT	119,00	



	Suite Dimanche		
RD6	PETIT PARADIS	111,00	
RD6	CROISEE ANCIEN EDF	112,60	
RN7	ROND POINT PETIT BOURG	114,60	
RN5	ROND POINT COCOTTE	118,00	
RN5	ROND POINT CHAMPIGNY	118,60	
RN5	BRETELLE VERS DUCOS	119,60	
RN8	ROND POINT SAVON	120,50	
RN8	ROND POINT LA MARIE	121.30	
	ARRIVEE BOURG DE DUCOS	121.50	MAISON de l'EMPLOI



NOS PARTENAIRES

VILLE DE DUCOS

Collectivité Territoriale de Martinique

CARREFOUR GENIPA (maillot)

A.T.V (maillot)

BANAMART (maillot)

R.C.I (maillot)

MILTIS (maillot)

MANUCOM (maillot)

CARAIBES QUALITE SERVICE (maillot)

COCA COLA (boisson officielle)

AXA CARAIBES (maillot)

LOCA 9 (maillot)

LOCA + 972 (maillot)

CARAIBE MOTER (étape)

MARTINIQUE CYCLE (étape)

DEFI CLIM (maillot)

TOTAL BAC DUCOS

FILMART

FDJ (dossard)

COMMUNAUTE de L'ESPACE SUD

CARAIBES SCELLERIE SUD

LAMENTIN DIET

BOULANGERIE SULTAN

JARDIN D'IRIS (fleurs)

CITROEN SODIVA

ADA (Armature des Antilles)

CHANFLOR (eau officielle)

GETELEC

EMPREINTE

GLACIERE MODERNE

BOULANGERIE BAZIN

A. AUDEL POTIER

BINGIN

TRANSMORNE

TERRE SOLEIL

CONTROLE TECHNIQUE PETIT BOURG

PALMARES DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

1986	G. Emile ARNAUD	UCM
1987	Jeannot VELMONT	UCM
1988	Yves MONTRESOR	VCS (GPE)
1989	Jules TRESOR	VCS (GPE)
1990	Franck EPHESTION	MS
1991	Hugues HIERSO	ECD
1992	Robert CAROTINE	VCR
1993	Conrad CABRERA	CUBA
1994	Paul CHARLES ANGELE	SC
1995	Paulin COUCHY	USL (GPE)
1996	Didier EPHESTION	CCF
1997	Daniel VERGEROLES	UVMG (GPE)
1998	Rodrigue JEAN JOSEPH	VCR
1999	Paul CHARLES ANGELE	SC
2000	Franck EPHESTION	ECD
2001	Hervé ARCADE	CCT
2002	Jules ANNONY	EDS (GPE)
2003	Boris CARREN	Sélection GPE
2004	Philippe DEMAZON	Sélection MQUE
2005	Wendy CRUZ	République DOMINICAINE
2006	Jérôme GUISNEUF	Nantes atlantique
2007	Boris CARENE	Sélection GPE
2008	Christophe ANGELE	Sélection MQUE
2009	Johan RUFFIN	Sélection GPE
2010	Lizardo Benitez CORREA	CUBA
2011	Miguel UBETO	GWADA BIKER
2012	Arnold ALCOLEA NUNEZ	CUBA
2013	Ludovic TURPIN	St MARTIN
2014	Camille CHANCRIN	Madinina bikers
2015	Ronald GONZALES	Pédale Pilotine

